

Message aux budgets 2025

1. Budget du compte de résultats 2025

Le budget 2025 de l'AGR a été élaboré en tenant compte entre autres des éléments suivants :

- a) Ressources nécessaires en personnel pour permettre le bon fonctionnement de l'Association et l'accomplissement des différentes tâches inhérentes à sa mission :
 - Engagement à durée indéterminée d'une collaboratrice administrative (engagée au 01.09.2024 pour une durée déterminée) au secrétariat général dès le 01.01.2025 afin de renforcer l'équipe en place, à un taux d'activité de 50% ;
 - Adaptation de la dotation du personnel administratif du Service Officiel des curatelles à hauteur d'un 1.1 EPT supplémentaire pour permettre d'absorber une charge de travail en augmentation.
- b) Mise à niveau des systèmes informatiques et de téléphonie de l'association en concertation avec la commission Synergies et structure.
- c) Plafonnement du subventionnement communal aux parents relatif aux places d'accueil de la petite enfance.
- d) Subventionnement de 40 nouvelles places d'accueil préscolaire de la Petite Enfance en 2025, avec l'ouverture d'une nouvelle crèche à Torny (lagiraf.ch), dès le 01.08.2025.
- e) Mise en œuvre du plan directeur régional.

Le budget 2025 boucle avec un **total des charges de CHF 4'641'308.35**, soit une hausse de CHF 599'952,35 (+14,8%) et des **revenus s'élevant à CHF 554'480.00**, en diminution de CHF 50'250.00 (-8,3%), en comparaison au budget de l'année 2024.

La contribution des communes nécessaire pour l'année 2025 est de **CHF 4'086'828**, soit une hausse de CHF 681'202 (+20%) par rapport au montant budgétisé pour l'année 2024.

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	729 280	87 480	513 940	79 730	311 855	73 543
1 Service Officiel des curatelles	1 190 600	440 000	1 135 860	490 000	910 262	428 022
3 Culture, sport et loisirs	3 500	0	6 000	0	3 500	0
5 Prestations familles - Petite Enfance	2 307 000	12 000	2 095 000	20 000	1 770 341	17 509
7 Aménagement territoire - PDR	86 100	0	17 000	0	9 592	0
8 Economie et tourisme	324 828	15 000	273 556	15 000	206 346	8 400
Sous-total charges /revenus	4 641 308	554 480	4 041 356	604 730	3 211 895	527 474
9 Contribution des communes		4 086 828		3 405 626		2 632 640
Total des charges /revenus	4 641 308	4 641 308	4 041 356	4 010 356	3 211 895	3 160 114
Résultat - Déficit budgétaire		0		31 000		51 781
	4 641 308	4 641 308	4 041 356	4 041 356	3 211 895	3 211 895

➤ **Explication des différences importantes par rapport au budget 2024 :**

1.1. Administration générale

- Total des charges : CHF 729'280.00
- Total des revenus : CHF 87'480.00
- Contribution des communes : CHF 641'800.00

a) Charges

Le budget 2025 pour la fonction administration générale prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 207'590.00.

➤ **Exécutif :**

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
	Charges	Charges	Charges	En CHF
0120 Exécutif - comité de direction	96 500	36 000	30 022	60 500
0120.3000.01 Traitement et jetons du comité de direction	40 000	20 000	19 040	20 000
0120.3000.10 Traitement et jetons de la commission Synergies et structure	15 000			15 000
0120.3000.20 Traitement et jetons de la commission Mobilité	10 000	8 000	6 540	2 000
0120.3050.00 Traitement et jetons de la commission Aménagement et Economie	16 000			16 000
0120.3054.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	1 500	0	496	1 500
0120.3099.00 Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	800	0	202	800
0120.3170.00 Frais des séances et autres frais du comité	4 000	2 000	1 030	2 000
0120.3170.00 Frais de déplacements et autres frais - comité de direction	3 000	4 000	2 218	-1 000
0120.3170.10 Frais de déplacements et autres frais - commission Synergies et structure	1 200	0	0	1 200
0120.3199.00 Frais de déplacements et autres frais - commission Mobilité	1 000	2 000	495	-1 000
0120.3170.20 Frais de déplacements et autres frais - commission Aménagement et Economie	4 000	0		4 000

• **Comptes 0120.3000.00 à 0120.3170.20 – Traitement et frais du comité de direction : + CHF 60'500.00**

Cette augmentation résulte en grande partie d'un accroissement général du nombre de séances au sein de l'organisation de l'AGR qui s'explique par la nécessité de coordination régulière avec la direction de l'Association et d'une fréquence mensuelle des réunions du comité de direction. De plus, le travail de la commission Synergies et structure, ainsi que de ses quatre groupes de travail (ressources humaines, finances & gouvernance, immobilier, informatique & communication), initiés en début d'année 2024, génère un nombre important de séances. Les frais inhérents à la commission Aménagement et Economie (fusion des commissions « Économie » et « Aménagement et infrastructures ») ont été regroupés dans la fonction 0120.

Après bientôt deux ans de fonctionnement, le nombre de séances du comité de direction et des commissions qui y sont rattachées est en phase de stabilisation et ne devrait plus beaucoup évoluer dans le futur.

Finalement, l'augmentation des frais liés au traitement et frais des organes exécutifs s'explique par la volonté du comité de direction (ainsi que de la commission Mobilité) de se réunir une fois ou l'autre durant l'année sous forme d'ateliers / de séances au vert, et ce afin de favoriser les réflexions stratégiques et l'optimisation de la gouvernance de l'association.

➤ **Services généraux :**

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
0220 Services généraux		623 780.00	469 840.00	275 277.39	153 940.00
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	355 000.00	300 000.00	160 913.77	55 000.00
0220.3040.00	Allocations familiales versées par l'employeur	8 280.00	7 140.00		1 140.00
0220.3050.00	Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	29 000.00	20 000.00	9 857.55	9 000.00
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	40 000.00	25 500.00	8 957.20	14 500.00
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	1 000.00	3 600.00	319.95	-2 600.00
0220.3054.00	Cotisations patronales pour allocations familiales	11 000.00	4 000.00	4 006.30	7 000.00
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	3 000.00	3 600.00	1 081.40	-600.00
0220.3090.00	Frais de formation	4 000.00	3 000.00	3 500.00	1 000.00
0220.3099.00	Autres charges du personnel	1 500.00	1 000.00		500.00
0220.3099.01	Frais de cafétéria	1 200.00	1 000.00	308.90	200.00
0220.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures de conciergerie	800.00	500.00	490.15	300.00
0220.3102.00	Imprimés et publications	1 200.00	1 000.00	1 056.30	200.00
0220.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	5 000.00	2 000.00		3 000.00
0220.3113.00	Acquisition de matériel informatique	6 000.00	5 000.00		1 000.00
0220.3118.00	Acquisitions de logiciels, licences	60 000.00	30 000.00	26 919.82	30 000.00
0220.3130.00	Frais de ports et de téléphones	4 000.00	2 000.00	3 341.05	2 000.00
0220.3130.30	Intérêts et frais bancaires	500.00	1 500.00	245.40	-1 000.00
0220.3132.00	Honoraires d'experts et conseils externes	35 000.00	5 000.00	9 119.00	30 000.00
0220.3133.00	Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, site internet)	5 000.00	500.00	1 085.25	4 500.00
0220.3134.00	Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	1 000.00	2 000.00	902.80	-1 000.00
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	3 000.00	1 000.00	785.92	2 000.00

Total des charges des services généraux : + CHF 153'940.00

Les charges de fonctionnement de l'administration de l'Association prévues pour 2024 s'élèvent à CHF 623'780.00.

La hausse des charges en comparaison au budget 2024 concerne principalement :

- **Comptes 0220.3010.00 à 0220.3099.01 et 0220.3170.00 – Charges du personnel pour CHF 86'940.00 :**
 - Engagement à durée indéterminée d'une collaboratrice administrative (actuellement en contrat à durée déterminée) au 01.01.025 afin d'absorber la charge de travail du secrétariat, qui s'est considérablement développée depuis les débuts de l'AGR sous sa forme actuelle, avec un accroissement du travail lié à la gestion des séances des commissions / du comité et une augmentation du nombre d'heures consacrées à la réalisation des mandats (VOG et AEGN) ;
 - En cohérence avec le projet de budget du Conseil d'Etat transmis au Grand Conseil, aucune indexation des salaires n'a été pris en compte dans le budget 2025 de l'AGR. La hausse automatique de palier sera quant à elle respectée.
- **Compte 0220.3118.00 – Acquisition de logiciels et licences pour CHF 30'000.00 :**
 - **La migration des systèmes informatiques et de la téléphonie vers une solution « cloud » pour un montant d'environ CHF 15'000.00.** Cette migration est nécessaire en raison de l'obsolescence des systèmes en place et du risque important de dysfonctionnement qui en découle si rien n'est fait en 2025. Ces enjeux sont coordonnés dans le cadre de la commission Synergies et structure et tous les choix à faire (ainsi que les frais à engager) dans ce domaine sont pilotés par le groupe de travail responsable du domaine informatique et communication.
 - **La correction du coût annuel de iGlâne (sous-estimée en 2024) pour CHF 15'000.00.**

- **Compte 0220.3132.00 – Honoraires pour études externes : CHF 30'000.00**
 - En prévision du travail à venir de la commission Synergies et structure et de ses quatre groupes de travail (2e et 3e étapes de travail : détermination des synergies possibles et mise en œuvre).
- **Compte 0220.3133.00 – Charges pour l'utilisation de l'informatique : CHF 4'500.00**
 - Prise en compte de l'augmentation des tarifs pour les frais liés à la gestion et à la sauvegarde des données informatiques.
- **Comptes 0220.3110.00 et 0220.3113 – Acquisition de meubles et informatique : CHF 4'000.00**
 - Charges liées à l'équipement du personnel en matériel informatique pour CHF 3'000.00 et à l'aménagement des locaux pour CHF 1'000.00.

b) Revenus

➤ Services généraux :

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Revenus	Revenus	Revenus	En CHF
0220 Services généraux		87480	79730	73543.44	7750
0220.4260.00	Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880.00	8 880.00	8 880.00	0.00
0220.4260.10	Produits refacturation aux tiers (photocopies, déplacements, cafétaria, etc.)	5 000.00	3 500.00	6 158.44	1 500.00
0220.4614.10	Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	46 500.00	43 250.00	42 535.00	3 250.00
0220.4614.20	Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	13 000.00	10 000.00	1 820.00	3 000.00
0220.4614.30	Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	600.00	600.00	650.00	0.00
0220.4910.00	Imputations internes pour salaires et charges du personnel	13 500.00	13 500.00	13 500.00	0.00

Total des revenus : **+ CHF 7'750.00**

Au niveau des revenus, les différences les plus importantes sont les suivantes :

- **Refacturation des charges** aux différents mandants ainsi qu'à l'OTR pour un montant de **CHF 1'500.00**.
- Hausse de **100 heures** du mandat **VOG** pour le projet de revitalisation de la Biorde : **CHF 3'250.00**
- Hausse de **50 heures** pour le **mandat de l'AEGN** : **CHF 3'000.00**

1.2. Service Officiel des Curatelles :

- Total des charges : CHF 1'190'600.00
- Total des revenus : CHF 440'000.00
- Contribution des communes : CHF 750'600.00

Le budget 2025 du Service Officiel des curatelles a été élaboré sur la base des dossiers suivis au 01.09.2024, dont les prestations seront facturées en 2025. Il prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 116'740.00 et une diminution des revenus de CHF 50'000.00.

L'écart de la contribution communale est de CHF 116'740.00 (+ 18%) de plus qu'au budget 2024).

a) Charges du Service Officiel des Curatelles

Compte des résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
1 Ordre et sécurité publics		1 190 600.00	1 135 860.00	910 262.14	54 740.00
1400 Service Officiel des curatelles		1 190 600.00	1 135 860.00	910 262.14	54 740.00
1400.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	690 000.00	625 000.00	562 100.85	65 000.00
1400.3010.01	Salair concierge	4 500.00	3 500.00	2 667.34	1 000.00
1400.3040.00	Allocations pour enfants à charge employeur	15 600.00	13 860.00		1 740.00
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs - Curateurs professionnels	47 000.00	45 000.00	36 304.55	2 000.00
1400.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	55 200.00	50 000.00	35 119.25	5 200.00
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	1 500.00	1 700.00	1 175.90	-200.00
1400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	17 800.00	18 000.00	14 727.30	-200.00
1400.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	4 900.00	4 500.00	3 588.95	400.00
1400.3099.00	Autres charges du personnel	2 500.00	2 000.00	1 219.55	500.00
1400.3100.00	Matériel de bureau	8 000.00	6 000.00	7 137.99	2 000.00
1400.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	4 000.00	3 000.00	2 107.05	1 000.00
1400.3113.00	Acquisition de matériel informatique	10 000.00	6 000.00	4 924.50	4 000.00
1400.3118.00	Acquisition de logiciels, licences	15 000.00	8 000.00	3 261.05	7 000.00
1400.3130.40	Frais de téléphone et de connexion informatique	5 000.00	4 000.00	3 419.15	1 000.00
1400.3130.70	Intérêts et frais bancaires	500.00	1 500.00	74.67	-1 000.00
1400.3153.00	Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	2 500.00	2 200.00	1 709.40	300.00
1400.3158.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	1 500.00	1 000.00	914.10	500.00
1400.3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles (contrat de maintenance informatique)	20 000.00	4 000.00	2 868.35	16 000.00
1400.3180.00	Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	118 000.00	170 000.00	98 149.56	-52 000.00

Principaux écarts :

- **Compte 1400.3010.00 – Salaires bruts curateurs.trices officiel.le.s : + CHF 65'000.00**
 - Hausse de 1.1 EPT pour faire face à une augmentation importante des nouveaux mandats institués et compléter les binômes curateur.trice/secrétaire.
 - En cohérence avec le projet de budget du Conseil d'Etat transmis au Grand Conseil, aucune indexation des salaires n'a été pris en compte dans le budget 2025 de l'AGR. La hausse automatique de palier sera quant à elle respectée.
- **Comptes 1400.3113.00, 3118.00, 3158.00 – Mise à niveau des systèmes informatiques : + CHF 27'000.00**
 - Cette mise à niveau est nécessaire en raison de l'obsolescence des systèmes en place et du risque important de dysfonctionnement qui en découle si rien n'est fait en 2025. En particulier, le système de téléphonie ne pourra plus fonctionner en 2025 s'il n'est pas mis à jour vers une nouvelle technologie. Ces enjeux sont coordonnés dans le cadre de la Commission Synergies et structure et tous les choix à faire (ainsi que les frais à engager) dans ce domaine sont pilotés par le groupe de travail responsable du domaine informatique et communication.
 - Acquisition de matériel informatique pour l'équipement de la salle de conférence et la dotation d'un deuxième écran par poste.
 - Achat d'un portable pour une curatrice et réserve pour le changement d'un poste si nécessaire.

- **Compte 1400.3180.00 : Provision pour pertes sur débiteurs** - CHF 52'000.00
 - L'estimation de la provision à créer de CHF 118'000.00 concerne les rémunérations et frais des cas indigents à charge des communes (compte 1400.4260.11), dont le montant budgétisé est de CHF 150'000.00. Une participation de CHF 300.00 par dossier est demandée malgré le statut de personne indigente, soit un encaissement estimé de CHF 22'000.00.
 - Dissolution de provision pour cas 2023 non encaissés : CHF 10'000.00.

b) Revenus du Service Officiel des curatelles

Compte des résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Revenus	Revenus	Revenus	En CHF
1400 Service Officiel des curatelles		440000	490000	423677.11	-50000
1400.4260.10	Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas non indigents	280 000.00	280 000.00	257 457.32	0.00
1400.4260.11	Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas indigents	150 000.00	200 000.00	149 365.09	-50 000.00
1400.4260.12	Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents			1 459.00	0.00
1400.4260.13	Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	10 000.00	10 000.00	15 098.60	0.00
1400.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2			297.05	0.00
1400.4830.00	Revenus extraordinaires et arrondis			0.05	0.00
1400.4930.00	Imputations internes pour primes d'assurance	0.00	0.00	0.00	0.00

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents »** : --
 - Le revenu des cas non indigents a été estimé par prudence à CHF 280'000.00, même chiffre qu'au budget 2024, malgré 9 dossiers de plus en cours de traitement, soit 135 au 01.09.2024.
- **Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents »** : - CHF 50'000.00
 - Facturation des cas indigents : CHF 150'000.00. Le service comptait 80 dossiers indigents au 01.09.2024, contre 78 facturés en 2023.
 - Une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 128'000.00 devra être créée pour couvrir les rémunérations des cas non-indigents à la charge des communes.
 - Encaissement prévu : CHF 22'000.00.
- **Compte 1400.4060.13 – Récupération de créances d'années antérieures** : --
 - Montant de CHF 10'000.00 pour la récupération d'anciennes créances déjà passées par pertes.

1.3. Culture, sport et loisirs

- Total des charges : CHF 3'500.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 3'500.00

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
3 Culture, sport et loisirs		3 500.00	6 000.00	3 500.00	-2 500.00
3220 Medias		0.00	2 500.00	0.00	-2 500.00
3320.3130.00	Plateforme cantonale culturelle In situ	0.00	2 500.00	0.00	-2 500.00
3420 Loisirs		3 500.00	3 500.00	3 500.00	0.00
3420.3636.00	Contribution au passeport vacances de la Glâne	3 500.00	3 500.00	3 500.00	0.00

- **Compte 3320.3130.00 – Plateforme cantonale culturelle In Situ** - CHF 2'500.00
 - Sur préavis de la commission Tourisme, Patrimoine et Culture, étant donnée l'absence de plus-value constatée pour la région, le comité de direction a décidé de ne plus subventionner la plateforme In Situ pour les années 2025 et suivantes.

1.4. Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 2'307'000.00
- Total des revenus : CHF 12'000.00
- Contribution des communes : CHF 2'295'000.00

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, la Commission de la Petite Enfance a sollicité, pour le 31 août 2024, les perspectives budgétaires des structures glânoises suivantes : les crèches Le Bourillon (Ursy), Casse-Noisettes (Romont), Brin d'Eveil (Berlens), pop e poppa (Romont), ainsi que l'Accueil familial de jour.

Après avoir analysé les budgets reçus, la Commission Petite Enfance a décidé d'organiser des entretiens avec les responsables de la crèche Brin d'Eveil et de pop e poppa. Ces échanges visaient à clarifier plusieurs points essentiels pour l'établissement du budget 2025 de la Petite Enfance.

Les budgets soumis par les structures prennent en compte les placements au 31.08.2024, avec l'hypothèse que ces placements resteront stables jusqu'au 31.08.2025. A partir du 01.09.2025, les structures d'accueil ont estimé les subventions à verser sur la base des données des années précédentes, car la situation économique des nouvelles familles reste inconnue.

En 2025, lagiraf.ch ouvrira une crèche à Tornry. Cette nouvelle structure offrira à terme 40 places d'accueil, avec un taux de fréquentation estimé à 30 % pour sa première année d'activité. Bien que la date d'ouverture officielle ne soit pas encore confirmée, nous avons prévu une ouverture pour le 01.08.2025. Pour cette structure, nous appliquerons le subventionnement conformément à notre table de référence.

a) Charges administratives

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
5451 Prestations aux familles		62 000.00	67 000.00	59 142.30	-5 000.00
Charges administratives		62 000.00	67 000.00	59 142.30	-5 000.00
5451.3000.00	Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	10 000.00	10 700.00	12 125.00	-700.00
5451.3010.00	Salaires du personnel administratif	22 000.00	17 500.00	18 816.00	4 500.00
5451.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administ	2 400.00	1 900.00	2 258.90	500.00
5451.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	100.00	100.00	41.00	0.00
5451.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	200.00	200.00	138.75	0.00
5451.3099.00	Autres charges du personnel	500.00	500.00		0.00
5451.3100.00	Matériel de bureau	1 000.00	1 000.00	764.75	0.00
5451.3102.00	Imprimés et publications	900.00	500.00	712.70	400.00
5451.3130.00	Frais bancaires et postaux	200.00	50.00	87.85	150.00
5451.3130.10	Prestations de services de tiers (tél, affranchissement)	1 000.00	1 100.00	793.70	-100.00
5451.3133.00	Support informatique	3 200.00	7 470.00	4 549.15	-4 270.00
5451.3134.00	Primes d'assurance de choses	100.00	80.00	41.80	20.00
5451.3160.00	Location des infrastructures	3 600.00	3 600.00	3 600.00	0.00
5451.3170.00	Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	2 500.00	3 000.00	2 170.55	-500.00
5451.3612.00	Salaires du secteur financier	14 300.00	19 300.00	13 042.15	-5 000.00

Les **charges administratives** présentent une diminution de CHF 5'000 en lien avec une diminution des frais de fonctionnement par rapport au budget 2024.

b) Charges des subventions

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
5451 Prestations aux familles		2 233 000.00	2 008 000.00	1 693 700.20	225 000.00
Charges de subventions		2 233 000.00	2 008 000.00	1 693 700.20	225 000.00
5451.3636.00	Subventions à la crèche Casse-Noisettes	800 000.00	790 000.00	707 822.00	10 000.00
5451.3636.01	Subventions à la crèche Le Bourillon	360 000.00	275 000.00	240 197.90	85 000.00
5451.3636.02	Subventions Crèche Pop et Poppa Romont /auparavant au réseau ARAJ Broye	260 000.00	100 000.00	0.00	160 000.00
5451.3636.03	Subventions aux crèches hors district	90 000.00	130 000.00	133 769.25	-40 000.00
5451.3636.04	Subventions à la crèche Brin d'éveil	180 000.00	225 000.00	204 892.95	-45 000.00
5451.3636.05	Subventions crèche Torny - ouverture 01.08.25	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00
5451.3636.10	Subventions pour l'Accueil familial de jour	500 000.00	500 000.00	414 220.65	0.00
5451.3636.20	Subventions à la garderie les Marmailles	5 000.00	8 000.00	10 295.80	-3 000.00
5451.4240.00	Participation des parents aux crèches hors district	-12 000.00	-20 000.00	-17 498.35	8 000.00

Les **subventions** aux familles via les crèches et l'Accueil familial de jour présentent une **augmentation de CHF 225'000.00**. Cette hausse résulte de deux facteurs principaux : l'augmentation du prix coûtant des places d'accueil dans différentes structures et le subventionnement de nouvelles places en crèches.

- **Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes : + CHF 10'000.00**
 - Le budget 2025 de la crèche Casse-Noisettes est basé sur un taux de fréquentation de 100 %, reflétant la situation actuelle. L'augmentation des coûts par rapport au budget 2024 est due à la hausse du prix coûtant qui passe à CHF 134.00/jour, tandis que le subventionnement, selon notre table de référence, reste plafonné à un prix coûtant de CHF 127.75/jour.
- **Compte 5451.3636.01 – Subventions à la crèche Le Bourillon : + CHF 85'000.00**
 - Le budget 2025 de la crèche Le Bourillon à Ursy a été revu à la hausse suite à la décision de l'assemblée de 2023 de subventionner 11 nouvelles places d'accueil au sein de la structure.
- **Compte 5451.3636.02 – Subventions à la crèche pop e poppa : + CHF 160'000.00**
 - Le budget 2025 de la crèche pop e poppa à Romont est calculé sur toute l'année suite à la décision de l'assemblée de 2023 d'accorder des subventions aux parents plaçant. Le prix coûtant de la crèche s'élève à CHF 134.50/jour, tandis que le subventionnement des communes sera basé, dès le 01.01.2025, sur notre table de référence à un prix coûtant de CHF 127.75 (au lieu de CHF 124.00 en 2024). Le taux de fréquentation estimé pour 2025 est de 52 %.
- **Comptes 5451.3636.03 – Subvention aux crèches hors district : - CHF 40'000.00**
 - Les placements hors district devraient diminuer suite à l'ouverture de nouvelles places d'accueil en Glâne.
- **Compte 5451.3636.04 – Subventions à la crèche Brin d'Eveil : - CHF 45'000.00**
 - Les familles ont une capacité financière supérieure.
- **Compte 5451.3636.05 – Subventions à la crèche de Torny : + CHF 50'000.00**
 - Voir explications ci-dessus.
- **Compte 5451.3636.20 – Subventions à la garderie les Marmailles : - CHF 3'000**
 - La garderie les Marmailles fermera ses portes au mois de juin 2025.

1.5. Aménagement du territoire – PDR Glâne

- Total des charges : CHF 86'100.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 86'100.00

La contribution communale est augmentée de 69'100 par rapport à 2024 pour couvrir les frais en lien avec l'amortissement obligatoire de l'étude du plan directeur régional et les frais de mise en œuvre.

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Charges	Charges	En CHF
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		86 100.00	17 000.00	9 591.80	69 100.00
7900 Plan directeur régional		86 100.00	17 000.00	9 591.80	69 100.00
7900.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	0.00	8 000.00	3 110.00	-8 000.00
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	50 000.00	0.00		50 000.00
7900.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	0.00	1 000.00	353.40	-1 000.00
7900.3320.90	Amortissement PDR	30 000.00			30 000.00
7900.3401.00	Intérêts des dettes	6 000.00	6 000.00	6 097.65	0.00

- **Comptes 7900.3000.00 et 7900.3170.00 – Jetons et frais de séances de la commission : - CHF 9'000.00**
 - Les frais seront couverts par la nouvelle commission Aménagement et économie rattachée au comité de direction (transfert vers la fonction administration - 0220).
- **Compte 7900.3132.00 – Honoraires et frais d'études : + CHF 50'000.00**
 - Le plan directeur régional est en cours d'examen final et d'approbation auprès du canton. Dès 2025, le plan sera complètement en vigueur et nécessitera des ressources afin de le mettre en œuvre. Afin de soutenir l'AGR dans cette mission complexe et chronophage, un mandat de soutien sera donné au bureau ayant réalisé le plan. Un soin particulier doit être mis sur la mise en œuvre du plan directeur régional qui constitue le socle stratégique et le fil rouge de tout le développement de la région pour les 15 prochaines années.
- **Compte 7900.3320.90 – Amortissement PDR : + CHF 30'000.00**
 - L'amortissement de l'étude du PDR démarre au début de l'année qui suit l'entrée en vigueur du plan directeur régional (adoption du 10 juillet 2024).

1.6. Tourisme et économie

Compte de résultats		Budget 2025	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2023	Ecart budget 25/24
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF
8 Economie publique		324 828.35	15 000.00	273 556.00	15 000.00	206 345.95	8 400.00	51 272.35
8406 Tourisme		298 328.35	0.00	245 056.00	0.00	203 513.25	0.00	53 272.35
8406.3000.00	Traitement Commission Tourisme, culture et patrimoine	8 000.00		8 000.00		3 530.00		0.00
8406.3170.00	Frais de déplacement et autres frais de la commission Tourisme, patr. et culture	2 000.00		2 000.00		343.25		0.00
8406.3636.00	Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	238 328.35		235 056.00		199 640.00		3 272.35
8406.3636.10	Subventions à des organisations privées	0.00		0.00				0.00
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	50 000.00						50 000.00
8506 Industrie, artisanat et commerce		26 500.00	15 000.00	28 500.00	15 000.00	2 832.70	8 400.00	-2 000.00
8506.3000.00	Traitement et jetons de présence de la commission Economie	0.00		8 000.00		1 360.00		-8 000.00
8506.3130.00	Visites d'entreprise	4 000.00		4 000.00				0.00
8506.3130.01	Evènements ou autres projets	20 000.00		12 000.00				8 000.00
8506.3170.00	Frais de déplacement et autres frais de la commission Economie	0.00		2 000.00		222.70		-2 000.00
8506.3636.00	Subventions - Cotisations à FriUp	2 000.00		2 000.00		1 000.00		0.00
8506.3636.10	Subventions - Cotisations NPR	500.00		500.00		250.00		0.00
8506.4636.10	Subvention Innoreg, part régionale		15 000.00		15 000.00		8 400.00	0.00

a) Charges du tourisme :

Concernant le tourisme, l'AGR se charge d'encaisser puis de reverser la contribution communale en faveur du tourisme en Glâne due à l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

• **Compte 8406.3636.00 – Contribution d’exploitation à l’OTR : + CHF 3’272.00**

La contribution au tourisme 2025 a été calculée comme suit :

- Participation de CHF 3.-/habitant (population Glâne sans Romont) : CHF 61'161.00
- Forfait de la Commune de Romont : CHF 37'500.00
- Participation de CHF 5.25/habitant (totalité population Glâne)
répartie entre toutes les communes au prorata de la clé glânoise : CHF 136'395.00
- **Total** **CHF 238'328.35**

• **Compte 8406.3132.00 – Honoraires et frais d’études : + CHF 50’000.00**

- Frais d’études pour l’élaboration de la stratégie touristique régionale, selon décision du CODIR du 28.08.2024.

b) Charges de l’économie :

• **Comptes 8506.3000.00 et 8506.3170.00 – Traitement et frais commission Economie : - CHF 10’000.00**

- Les coûts liés au traitement et frais de la Commission Economie sont transférés dans la fonction correspondant à la nouvelle Commission Aménagement et Economie (fonction de l’administration générale - 0220).

• **Compte 8506.3130.01 – Evènements et autres projets + CHF 8’000.00**

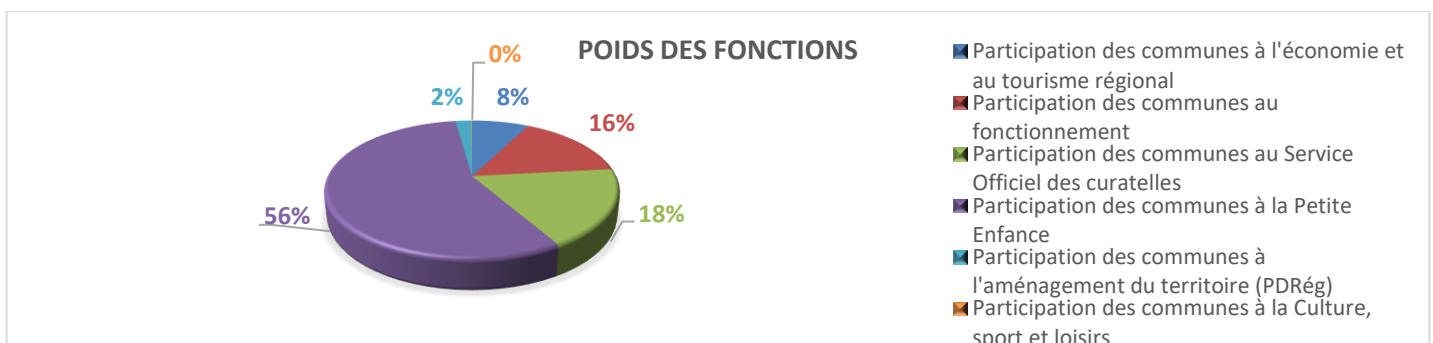
Un montant annuel de CHF 20’000.00 est prévu pour l’organisation de deux évènements économiques et de réseautage.

1.7. Finances

• **Comptes 9500.4612.00 à 9500.4612.05 – Contribution des communes + CHF 681’202.00**

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart budget 25/24	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
9 Finances	4 086 828,35	3 405 626,00	2 632 640,23	681 202	20%
9500 Part aux recettes - Contribution des communes	4 086 828,35	3 405 626,00	2 632 640,23	681 202	20%
9500.4612.00 Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	309 828,35	258 556,00	199 640,00	51 272	20%
9500.4612.01 Participation des communes au fonctionnement	641 800,00	417 070,00	221 000,00	224 730	54%
9500.4612.02 Participation des communes au Service Officiel des curatelles	750 600,00	632 000,00	576 000,23	118 600	19%
9500.4612.03 Participation des communes à la Petite Enfance	2 295 000,00	2 075 000,00	1 624 000,00	220 000	11%
9500.4612.04 Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	86 100,00	17 000,00	12 000,00	69 100	406%
9500.4612.05 Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	3 500,00	6 000,00	0,00	-2 500	-42%

La **contribution communale totale** nécessaire estimée pour l’année 2025 s’élève à **CHF 4’086’828.35**, soit une hausse de CHF 681’202.00 (+20%) par rapport au budget 2024.



2) Budget du compte des investissements

Compte des investissements	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 Protection de l'env. et aménagement du territoire	0	0	65 000	0	100 000	0
7900 Plan directeur régional	0	0	65 000	0	100 000	0
7900.5290.00 Plan directeur régional	0	0	65 000	0	100 000	0

Aucune dépense d'investissement n'est prévue à ce stade pour l'année 2025.

Le chiffre reporté au budget 2024 correspond au solde des dépenses projetées dans le cadre du projet PDR, dont les travaux sont en principe terminés, mais qui sont encore en attente d'approbation au niveau cantonal. Il n'est pas exclu que cette dernière ne doive subir des corrections en cours d'année si des modifications devaient être apportées au document, sur demande du canton dans le cadre de l'approbation par le Conseil d'Etat.

3) Plan financier 2026-2030

Le plan financier de l'AGR est fourni en annexe.

La projection des chiffres a été réalisée sur la base des informations connues à ce jour. Malheureusement, nous ne pouvons pas encore avoir une vision suffisamment claire des besoins futurs en termes d'aménagement du territoire, de tourisme et d'économie car ils découleront des stratégies de l'Association ainsi que de la priorisation des étapes de mise en œuvre du Plan Directeur Régional. Ce travail sera mené dans le cadre des objectifs 2025.

Pour le Service Officiel des curatelles, le plan financier a été réalisé sur la base d'une hausse linéaire des mandats de 4% (malgré la hausse de 8% constatée ces deux dernières années) et sans nouvelle dotation de personnel. Les salaires ont été indexés à 3%/année. La contribution communale croît de 11,6% à 5 ans.

Au niveau de la Petite Enfance en Glâne, les 40 places de la crèche lagiraf.ch à Torny sont intégralement subventionnées dès 2027 et l'ouverture d'une nouvelle crèche de 20 places est prévue en 2028. La contribution communale à l'horizon temporel 2030 croît de 21%.

Aucun investissement n'est prévu pour l'instant, toutefois les données seront actualisées chaque année. **A ce jour, la prévision escomptée correspond à une hausse de la participation totale des communes à 5 ans de CHF 577 128.00, soit un 14 % d'augmentation par rapport à la contribution 2025.**

Plan financier AGR 2026-2030		Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030
		Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus
9	Finances	4 086 828,35	4 455 046,22	4 551 088,54	4 594 134,36	4 628 744,72	4 663 956,34
9500	Part aux recettes - Contribution des communes	4 086 828,35	4 455 046,22	4 551 088,54	4 594 134,36	4 628 744,72	4 663 956,34
9500.4612.00	Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	309 828,35	274 500,00	269 500,00	274 500,00	279 500,00	284 500,00
9500.4612.01	Participation des communes au fonctionnement	641 800,00	636 637,50	640 614,20	647 980,20	661 747,18	675 927,17
9500.4612.02	Participation des communes au Service Officiel des curatelles	750 600,00	776 020,80	792 661,65	807 277,09	822 386,46	837 611,09
9500.4612.03	Participation des communes à la Petite Enfance	2 295 000,00	2 678 287,92	2 758 712,70	2 774 777,08	2 775 511,08	2 776 318,08
9500.4612.04	Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	86 100,00	86 100,00	86 100,00	86 100,00	86 100,00	86 100,00
9500.4612.05	Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00

Le comité de direction de l'AGR a adopté les budgets 2025 tels que présentés en séance du 2 octobre 2024. Il a également validé le plan financier à 5 ans.

Association Glâne Région
AGR
Romont, le 10 octobre 2024

Annexes :

- Budgets 2025
- Tableau de répartition de la participation des communes – Budget 2025
- Plan financier 2026-2030